

LA VIE SYNDICALE

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX

Rédaction et administration: 1231, rue DeMontigny Est, Montréal

Téléphone: FALKIRK 3694



AVRIL 1941

Les salaires et les syndicats catholiques

Depuis leur fondation, les syndicats catholiques sont l'objet de critiques fort diverses, souvent contradictoires au sujet des salaires.

Les propagandistes des unions neutres, ou américaines, disent sur tous les tons que les syndicats catholiques sont des unions de bas salaires. Dans certains milieux, on va même jusqu'à soutenir qu'il ne peut en être autrement, puisque dans les syndicats catholiques, il y a des prêtres et des religieux.

De nombreux patrons, au contraire, reprochent amèrement aux syndicats catholiques leurs "revendications exagérées". Certains estiment qu'ils sont en train de ruiner le commerce et l'industrie, particulièrement les entreprises canadiennes-françaises. D'autres les accusent de chasser tout simplement les boîtes des unions internationales.

Des sociologues, des penseurs de chez nous, de toutes les hauteurs, de toutes les grosseurs, de tous les âges, certains plutôt jeunes, mais qui se croient des fruits mûris à point, à cause de leurs séjours au grand soleil des couches chaudes d'écoles spécialisées, se font des opinions superficielles sur nos syndicats et leur politique des salaires; à toute occasion ils se permettent de porter sur tout le mouvement syndical catholique des jugements aussi injustes qu'injustifiés.

Toutes ces critiques n'ont pas la même valeur: les unes sont évidemment ridicules et nos syndiqués s'en moquent; les autres, à cause de leurs auteurs, sont plus graves, et nos dirigeants en sont fort peinés.

Nos syndicats catholiques ne s'aventurent pas sans orientation, au petit bonheur des circonstances dans ce domaine vital de la fixation des salaires. Ils ont une doctrine, des principes bien définis en la matière. Ils s'efforcent, dans toute convention collective, d'appliquer les directives de l'Eglise.

Pie XI, dans l'encyclique "Quadragesimo Anno", donne aux ouvriers et aux patrons des règles précises qui doivent les guider dans la détermination des salaires. Elles se résument à trois points principaux:

- 1 — La subsistance de l'ouvrier et de sa famille;
- 2 — La situation de l'entreprise et des besoins de ceux qui l'assument;
- 3 — Les exigences du bien commun, les nécessités de l'économie générale.

Nous reviendrons sur ces trois éléments essentiels à la détermination de justes salaires dans toutes les branches d'activités manuelles et intellectuelles.

Nous pouvons donc conclure, pour l'instant, que nos syndicats catholiques ne sont ni pour les hauts salaires, ni pour les bas salaires, mais simplement pour des salaires justes et raisonnables.

Abbé Jean BERTRAND, prêtre, aumônier général des syndicats catholiques et nationaux de Montréal.

L'encyclique "Rerum Novarum" et le syndicalisme chrétien

Nous célébrerons dans un mois le cinquantenaire de l'Encyclique "Rerum Novarum".

Nous savons que cette lettre de Léon XIII sur "la condition des ouvriers", a exercé une influence profonde et sans précédent sur le syndicalisme ouvrier dans le monde. Point d'occasion plus belle que son cinquantième anniversaire pour essayer de retracer rapidement les principales manifestations de cette influence en Europe et surtout au Canada.

Avant la publication de l'immortelle encyclique, on ne comptait que des syndicats socialistes ou à tendance socialiste ou révolutionnaire dans presque tous les pays d'Europe. Les syndicats chrétiens y étaient quasi inexistantes. Mais la publication de "Rerum Novarum" aida puissamment ces derniers à prendre pied dans plusieurs centres industriels de la France, de la Belgique et de quelques autres pays catholiques du vieux monde. Développement qui fut très lent toutefois, dû au fait que les esprits, à cette époque, étaient plus qu'aujourd'hui dominés par l'idée que la religion n'avait rien à faire dans les questions ouvrières et économiques.

Cependant, l'influence qui rayonnait de la lettre de Léon XIII fut telle qu'elle paralysa considérablement l'expansion du syndicalisme socialiste ou révolutionnaire dans le monde jusqu'à l'apparition du communisme, engendré par la révolution russe et que la crise internationale de 1931 a fait déferler sur l'univers. Mais alors apparut une autre encyclique historique, l'encyclique "Quadragesimo Anno", de Pie XI, dont nous commémorerons également le dixième anniversaire le mois prochain, et laquelle sauvera aussi l'humanité des erreurs du communisme moderne.

Comment retracerons-nous aussi l'influence de "Rerum Novarum", au Canada? Elle ne paraît pas avoir été sentie ailleurs que dans notre province?

Le premier événement syndical, chez nous, à être marqué par l'influence des principes de "Rerum Novarum" fut le règlement de la grande grève de la chaussure de Québec en 1901, grâce à la médiation du cardinal Bégin qui fit accepter par patrons et ouvriers les principes de justice et de collaboration chrétienne préconisés par Léon XIII.

Dès 1900, s'établissait à Montréal, dans l'église Notre-Dame, la coutume d'une fête religieuse du Travail annuelle, dont le prédicateur puisait habituellement ses instructions dans la doctrine sociale de "Rerum Novarum".

La Fédération ouvrière mutuelle du nord, lancée en 1907 dans la région de Chicoutimi par Mgr Eugène Lapointe, fut la première organisation syndicale catholique en notre province à correspondre entièrement aux directives de "Rerum Novarum", concernant l'organisation professionnelle.

(Suite à la page 4)

La belle tâche du syndiqué

Ouvriers de la si belle province de Québec, votre rôle est beau et noble à la fois.

Avec tous les ouvriers catholiques vous devez ne rien épargner afin que la doctrine sociale de l'Eglise pénètre partout, dans les familles, dans les ateliers et les usines, dans tous les organismes ouvriers, car elle seule peut faire régner l'harmonie entre tous les travailleurs, la bonne entente entre le patronat et le salariat.

Il faut de toute nécessité que le syndicalisme catholique soit et demeure le rempart-forteresse contre les doctrines qui veulent la destruction de la religion ou tout au moins la remise aux "oubliettes", qui nient au travailleur le droit de prier à sa façon le Maître souverain, qui refusent aux ouvriers le droit à la propriété.

Oui, ouvriers catholiques du Québec, soyez avant tout et toujours des artisans croyants, des amis de l'ordre social.

Maître chez soi

Nous préconisons dans le syndicalisme catholique l'autonomie nationale, parce que nous avons foi en la capacité des nôtres de gérer leurs affaires et de régler leurs relations avec les patrons, sans avoir à se soumettre à la dictature d'organisations étrangères.

Nous croyons en la capacité du chef de la famille de régir sa famille sans être obligé de subir l'intervention étrangère ou celle du voisin, tout en restant ami avec ce voisin; nous croyons en la capacité et la compétence des citoyens de Montréal pour administrer les affaires de leur municipalité sans avoir recours aux citoyens des autres villes, tout en maintenant les meilleures relations d'amitié avec ces villes; nous croyons en la capacité des Canadiens de se gouverner sans requérir les services de la grande république voisine, pour qui cependant, nous devons avoir la plus sincère estime.

Meunier, sois maître dans ton moulin! (L. M.)

Pensées

L'ouvrier isolé est un chasseur qui oublie son fusil en partant pour la forêt.

L'alcool soutient l'homme!... comme la corde soutient le pendu! en l'étouffant.

A nos lecteurs

Ceux qui reçoivent notre journal par la maille voudront bien prendre note qu'il est absolument nécessaire qu'ils vérifient et corrigent si nécessaire leurs adresses. On devrait nous faire parvenir ces corrections le plus tôt afin que le numéro de mai se rende à destination.

On pourrait aussi nous téléphoner en signalant FA. 3694 et demander le publiciste qui verra à prendre bonne note de l'ancienne adresse corrigée ou la nouvelle adresse. Nous comptons donc que tous se hâteront de nous rendre le service que nous réclamons.

(Le Publiciste)

Ce que doit être une organisation ouvrière

Une organisation ouvrière qui limite ses activités à la seule question du salaire ne remplit pas son vrai rôle, ni sa véritable mission et sa seule raison d'être.

Que l'organisation ouvrière s'occupe de voir à obtenir pour ses membres un salaire juste et raisonnable, c'est bien et même nécessaire, mais il lui faut encore faire autre chose:

1. — Elle doit voir à ce que les conditions de travail soient humaines, que la sécurité des ateliers ou des usines au point de vue hygiénique, des accidents et de protection contre l'incendie soit aussi complète que possible.

2. — Elle doit voir à ce que les ouvrières qui travaillent soient respectées et protégées le plus efficacement au point de vue de la morale.

3. — Elle doit aussi voir à ce que les lois municipales, provinciales et fédérales répondent toutes aux besoins matériels et professionnels des ouvriers et des ouvrières.

4. — Elle doit voir et avant tout à ce que les principes religieux des ouvriers et des ouvrières soient scrupuleusement respectés par les patrons, les contremaîtres et tous les employés.

5. — Elle doit inculquer à ses membres l'esprit de justice qui fera que chacun aura le souci de la protection des biens et des matières premières des patrons entrant dans la fabrication de tels produits.

6. — Elle doit encore prêcher le respect dû aux patrons, à l'autorité régulièrement constituée, l'observance des lois, le travail consciencieusement fait ou exécuté, enfin, recommander et exiger de ses membres la soumission aux lois et règlements de l'organisation.

Comme on le voit, l'organisation ouvrière a une mission on ne peut plus importante à remplir parmi les ouvriers et dans la société. Une organisation ouvrière qui n'a pas une morale basée sur l'esprit religieux ne peut pas remplir sa mission et toute sa mission de justice sociale chez les ouvriers.

Ouvriers des syndicats catholiques, soyez orgueilleux et fiers d'avoir la doctrine sociale de l'Eglise comme base de votre mouvement syndicaliste, qui vaut la peine que vous le défendiez avec énergie et que vous le recommandiez aux autres ouvriers.

J.-E.-A. PIN

Aidez-nous en vous aidant

Toutes les classes de la société ont le devoir de ne pas rester indifférentes devant la tâche de rénovation sociale commencée avec tant de courage héroïque par le syndicalisme catholique de par notre province.

Plus de 50,000 travailleurs catholiques sont à la besogne, luttant contre le mauvais vouloir des uns et l'indifférence des autres, afin que la doctrine sociale de l'Eglise soit de mieux en mieux connue et appréciée.

Les officiers et autres dirigeants des syndicats catholiques étudient avec un sérieux persévérant, avec une volonté tenace non seulement les encycliques "Rerum Novarum" et "Quadragesimo Anno", qui sont, pour les travailleurs, le plus beau catéchisme jamais encore imprimé,

mais aussi les graves problèmes du travail qui les affrontent de façon si prenante.

Il nous faut louer les économistes, les personnes de la classe dirigeante, de la si reconfortante sympathie qu'ils manifestent ouvertement au syndicalisme catholique, mais il nous faut aussi regretter que le nombre des mains tendues vers les nôtres toujours ouvertes soit encore si restreint. Si vous ne pouvez mettre l'épaulé à la roue, souriez au moins aux efforts soutenus des officiers et des membres des syndicats catholiques qui veulent dans notre province une entente durable avec le patronat et les autres classes de la société. En nous aidant ainsi, vous vous aidez, n'est-ce pas vrai? (Le Publiciste)

L'apostolat du bon exemple

L'apostolat ne se fait pas à coups de millions, mais à coups de sacrifices, de dévouement, de générosité. L'apostolat, c'est le don entier de soi, bien plus que de ses richesses, proclamait hardiment l'un des jeunes écrivains du "Semeur".

Avec lui, nous pouvons ajouter encore: "Le monde égaré ne reviendra au pur esprit du christianisme que par la prédication d'un petit nombre de croyants, élite par l'intelligence, élite par le coeur."

M. l'abbé Thellier de Poncheville, il y a quelques années, disait à ce sujet: "Les vrais ouvriers du relèvement populaire ne seront ni les conférenciers ni les journalistes, ni les présidents de syndicats, ni aucun des militants de l'action publique, encore que leur œuvre à tous soit nécessaire et immense. Ce sont les croyants généreux qui, dans le secret de leur église déserte, dans le silence de leur pauvre

chambre, se sacrifiant et se sanctifiant, s'associeront obscurément à l'œuvre rédemptrice de Jésus et attireront dans leurs âmes sa foi et sa vie avec une telle intensité qu'elles rejailliront en rayonnements irrésistibles sur le monde par eux éclairé, soulevé, sauvé.

Aux syndiqués

La Vie Syndicale devrait avoir sa place dans la famille de chaque membre d'un syndicat catholique.

Elle apporte à chacun une lecture intéressante, instructive et elle devient une propagandiste vigilante de la doctrine sociale de l'Eglise.

Ouvriers syndiqués, refusez-vous à la Vie Syndicale l'aide qu'elle sollicite et de vous associer à son œuvre bienfaisante et profitable au syndicalisme catholique? (Le Publiciste)

Le syndicalisme industriel est recommandé à la C.T.C.C.

Deux intéressantes journées d'études tenues dans la métropole

Les deux journées d'études qui réunissaient une cinquantaine d'organiseurs et d'agents d'affaires des Syndicats catholiques de la province, sous les auspices du Bureau confédéral, à Montréal, resteront comme l'une des plus utiles initiatives de la C. T. C. C. C'est M. Alfred Charpentier, président de la C. T. C. C., qui présida ces réunions où la plus sincère fraternité régna et à laquelle les délégués de Montréal, Québec, Trois-Rivières, Chicoutimi, Port-Alfred, Sorrel, Asbestos, Saint-Jean, St-Hyacinthe, Ste-Agathe, Victoriaville et Hull assistaient et surent apporter dans la discussion des divers sujets à l'agenda des précisions et des arguments qui prouvent, au delà de tout doute, la si belle oeuvre des cercles d'études.

Les juridictions

Au cours des séances d'études du samedi, 15 mars, les officiers et membres des diverses fédérations eurent l'occasion de fournir des renseignements utiles au Bureau confédéral, soit aux officiers supérieurs de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, sur les causes des succès et insuccès des fédérations susdites actuellement existantes dans la province. A la faveur de renseignements fournis, on a pu constater que quelques fédérations sont industrielles, ou semi-industrielles, que la juridiction de chacune d'elles n'était pas suffisamment définie. De toute nécessité, il faut que les fédérations aient un statut qui ne puisse nuire à une ou plusieurs autres fédérations. La forme de l'organisation industrielle des fédérations semble être la plus conforme et la seule capable d'ajouter à la valeur des fédérations comme aussi à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada.

La juridiction des conventions collectives de travail fut aussi longuement étudiée, chacun y apportant des renseignements et des précisions très importants, car il faut de toute nécessité prendre les moyens d'éviter les quelques conflits qui ont nui aux membres de certains syndicats comme aussi à certaines fédérations. On a aussi étudié d'autres questions similaires et on continuera de les étudier jusqu'au prochain congrès de la C. T. C. C., à Hull, où une décision sera prise.

La question de l'organisation des travailleuses a soulevé un débat intéressant après lequel on vint à la conclusion d'encourager autant que possible l'organisation des ouvrières en syndicat mixte ou en syndicat qui leur serait propre, tout comme le sont ceux des ouvriers.

M. Charpentier, président de la C. T. C. C., et M. l'abbé J. Bertrand, aumônier général, ont fait quelques importantes remarques à la fin de cette première journée: M. Charpentier déclarant que nos organisations doivent être de la forme industrielle et M. l'abbé Bertrand que la C. T. C. C. doit tendre à organiser tous les ouvriers de la province comme aussi à éviter tout conflit.

Négociations avec les employeurs

Les deux séances d'études du dimanche ont permis aux chefs des divers centres et des divers organismes supérieurs d'exposer les raisons de leurs succès ou insuccès dans leurs négociations avec les employeurs en vue de la conclusion de conventions collectives de travail.

On a surtout insisté sur l'impérieuse nécessité de bien préparer les demandes à faire et de s'argumenter de telle façon que les négociateurs ouvriers restent au moins sur un pied d'égalité

avec les employeurs. Pour cela, il faut que les organisateurs et les agents d'affaires aient l'ascendant nécessaire et toute l'autorité pour empêcher un syndicat de formuler des demandes qui risquent de ne pas être prises en considération parce qu'elles seraient entachées d'exagération et même d'injustice. Dans les relations avec les employeurs, il faut mettre beaucoup de franchise.

On a aussi longtemps parlé des qualifications des organisateurs et des agents d'affaires, qualifications morales et techniques, si justement remarquées. Au cours de ces délibérations, on a aussi étudié la question du droit syndical (liberté syndicale, atelier fermé). On a généralement insisté sur la nécessité d'user de beaucoup de prudence dans les négociations pour obtenir l'atelier fermé. L'expérience doit être le guide comme aussi son jugement. L'assurance confédérale et les cercles d'études furent des sujets importants abordés. Il fut fourni des renseignements intéressants sur les deux sujets. Par un voeu unanime, il fut recommandé comme

Aux ouvriers syndiqués

Ne croyez-vous pas, membres des Syndicats catholiques, et vous tous citoyens de notre chère province, que vous devriez profiter des fêtes qui vont marquer la célébration des fêtes organisées à l'occasion de l'anniversaire des encycliques *Rerum Novarum* et *Quadragesimo Anno*, pour vous procurer ces encycliques et les ouvrages suivants, que tous peuvent se procurer à l'Ecole Sociale Populaire?

Mieux connaître les encycliques sociales pour les mieux vivre, c'est encore le meilleur moyen de célébrer leur anniversaire. Tout catholique devrait lire et relire le texte même de ces deux importants documents, puis les commentaires qu'en ont donnés des sociologues de chez nous, soucieux d'appliquer l'enseignement pontifical à notre propre situation.

Rerum Novarum (texte) 32 pages, 15 sous.

Quadragesimo Anno (texte)

opportun pour la C. T. C. C. d'instituer une assurance. Il fut aussi décidé, après quelques remarques du secrétaire de la fédération des cercles d'études, de recommander à chaque centre de fonder un ou des cercles d'études.

Somme toute, ces deux journées d'études porteront des fruits qui aideront à la cause du syndicalisme catholique en cette province.

64 pages, 25 sous.

La Charte des Travailleurs (R. P. Archambault, S.J.), 16 pages, grand format, 12 illustrations avec couverture en couleurs, 5 sous.

La restauration de l'ordre social d'après les encycliques "Rerum Novarum" et "Quadragesimo Anno" (R. P. Archambault, S.J.), 126 pages, 25 sous.

L'Encyclique Quadragesimo Anno, analyse et commentaires (Mgr Philippe Perrier), 32 pages, 15 sous.

Première Semaine sociale du Canada, Montréal, 1920, *Rerum Novarum*, 216 pages, 1.50 (1.65 franco).

Onzième Semaine sociale du Canada, Montréal, 1932, *Quadragesimo Anno*, 393 pages, 1.50 (1.65 franco).

La nécessité de la collaboration

Il faut que chaque membre d'un syndicat ouvrier mette l'épaule à la roue pour le faire avancer dans la voie du progrès et faire qu'il réalise toute sa mission.

Le syndicat n'est pas l'affaire d'un petit groupe mais bien de tous les membres inscrits. Il faut absolument arriver à se bien pénétrer de cette vérité. Allons-y donc avec un entrain soutenu, un dévouement inlassable

Hommage à S. Exc. Mgr P. Desranleau

Son Excellence Mgr Philippe Desranleau, évêque de Sherbrooke, vient de célébrer le 59e anniversaire de sa naissance.

Mgr l'Evêque de Sherbrooke n'est pas un inconnu dans les cercles des Syndicats catholiques de la province. Ses si belles activités et ses si sages conseils comme aumônier aux syndiqués réunis en congrès, où il occupait une si haute position parmi les aumôniers, ont fait que les officiers et les membres des Syndicats catholiques l'ont toujours reconnu comme un ami dévoué et sincère et, comme évêque, de sa voix autorisée il a encouragé et défendu avec énergie les Syndicats catholiques, ces artisans de paix industrielle, contre leurs ennemis jaloux.

A Son Excellence vont les meilleurs souhaits de longue vie, que lui adressent les syndiqués reconnaissants de Montréal, par l'entremise de la bien humble *Vie Syndicale*. (Le Publiciste).

ble et une audace même téméraire.

Poussons, poussons le syndicat au sommet de progrès reconfortants pour tous les membres et au bénéfice de la cause du syndicalisme catholique en cette ville et dans notre province.



Service en Relations Industrielles

Depuis quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constitutifs de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflits dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat; L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.**

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. NORMAN A. McLARTY,
Ministre

N. B. BRYCE M. STEWART,
Sous-ministre

Les accidents de travail et les pertes de la vue

Selon des estimés sérieux, il y a, aux Etats-Unis, au moins 8,000 travailleurs qui ont perdu la vue dans les différentes industries du pays. Plus de 80,000 autres sont borgnes, aujourd'hui, pour la même raison. Chaque année, au moins soixante-dix personnes perdent la vue dans des accidents du travail; plus de 2,000 perdent un oeil dans de pareils cas.

On peut prévenir la plupart des accidents. En effet, le docteur Louis Resnick prétend qu'au moins 98 p.c. d'entre eux peuvent être évités. A cette fin, il indique les cinq conseils suivants:

1. — L'administration de l'industrie doit réaliser qu'il y a, pour elle, un devoir strict de prévenir les blessures oculaires et doit demander aux médecins de la compagnie et à tout le personnel chargé de veiller à la santé des employés de faire leur devoir.

2. — L'administration doit ordonner à son personnel de

prendre tous les moyens possibles, afin de réduire à leur plus strict minimum les accidents de ce genre. Chose étonnante, dans plus d'une industrie, les patrons préfèrent défrayer le coût des soins, donner une compensation à la victime de l'accident ou payer des primes d'assurances élevées, plutôt que d'avoir recours aux méthodes nécessaires pour empêcher la perte de la vue.

3. — Les mesures préventives essentielles comprennent l'acquisition de lunettes, de masques et autres accessoires. Il est non seulement important d'acheter des lunettes et d'inviter les ouvriers à la prudence: il faut encore exiger l'usage de ces appareils et les changer aussi souvent que possible.

4. — Il faut apprendre aux employés comment les utiliser.

5. — Il importe, enfin, de s'assurer la coopération de tout le monde, chose absolument nécessaire pour maintenir la santé et protéger le personnel contre les accidents.

Un message aux syndiqués

Me permettez-vous d'attirer votre bienveillante attention sur les quelques remarques qui vont suivre?

Ce n'est plus un secret pour personne que j'ai assisté aux débuts bien humbles du mouvement ouvrier catholique en cette province, connu aujourd'hui sous le nom du "syndicalisme catholique", et que j'ai contribué, dans la mesure du possible, à le développer de par la province et avec toute la sincérité et le dévouement nécessaires.

L'intention des fondateurs, et c'est encore celle des dirigeants actuels, c'était de jeter les bases d'un organisme syndicaliste pouvant comprendre les ouvriers industriels et manuels de toute catégorie, les employés du commerce, de bureau, de banque, les ouvrières, travaillant dans l'industrie et les employés du commerce, de bureau, etc., etc.

Les travailleurs et les travailleuses comme ci-dessus désignés devaient unir leurs bonnes volontés, leurs énergies, leurs dévouements comme aussi leur sincérité à toute épreuve, pour la protection des intérêts bien compris de tous et de chacun sans jamais s'occuper de tel groupe en particulier et au détriment des autres. Aucune catégorie ne devait chercher à dominer d'autres, mais bien travailler avec un ensemble parfait qui est le propre des gens bien intentionnés.

Le syndicalisme qui est rongé par des ambitions individuelles, qui renferme autant de clans se défiant les uns les autres ne pourra jamais atteindre le véritable but que se proposaient ses fondateurs et il s'en va à pas de géant vers des défaillances et des déficiences qui causeront sa perte. De tout temps depuis la fondation du syndicalisme catholique, des ennemis ont toujours cherché à semer la défiance, à susciter des divisions, à former des clans dans les rangs de cet organisme syndicaliste qui a quand même fait oeuvre utile.

Ce qui précède m'est inspiré par une campagne sournoise menée par des gens qui devraient être les premiers à aider les syndicats dans le travail qu'ils poursuivent afin d'améliorer, sans nuire aux autres classes de la société, les conditions de travail de tous ceux et celles qui se sont mis sous leur bannière. En jetant le cri d'alarme, je veux mettre les syndiqués sur leurs gardes et les inviter à éviter de tomber dans les filets des ennemis du syndicalisme catholique.

Donnez-vous franchement la main afin de maintenir tout le prestige des syndicats et de vaincre tous les ennemis d'ou-

qu'ils viennent et quels qu'ils soient. Qu'on le veuille ou non, le syndicalisme catholique demeure le seul et véritable organisme capable d'assurer une protection bien comprise de tous les intérêts de toute la classe laborieuse. J.-E.-A. PIN

Remarques

Les autorités municipales vont-elles s'occuper de voir à ce que les balcons, les galeries et escaliers extérieurs soient minutieusement inspectés afin d'assurer une protection complète aux familles et d'éviter ainsi des accidents regrettables?

Le département de santé et d'hygiène de notre ville s'est-il rendu compte que dans maintes salles à manger et restaurants on expose à la poussière desdits établissements: viandes cuites, pâtisseries, bonbons de toutes les catégories? Et la santé du public, qu'en fait-on?

Tous les établissements industriels, publics, maisons de pension et conciergeries sont-ils pourvus des appareils nécessaires pour assurer la protection des gens qui y habitent ou qui les fréquentent, contre l'incendie? Ces appareils sont-ils inspectés comme ils doivent l'être, par des lois et règlements?

Ne serait-il pas opportun et même nécessaire d'empêcher les automobiles et autres véhicules de stationner sur les arrêts des tramways et particulièrement aux arrêts de correspondances?

Il y a un public à protéger contre certains véhicules encombrants et même dangereux, comme aussi contre certains conducteurs pour qui le piéton est bien peu de chose.

Il serait intéressant de connaître le nombre de logis qui ont une entrée sur la rue mais aucune sortie en arrière du logis, soit sur une ruelle, soit sur une cour.

Si un incendie se déclare au rez-de-chaussée, les occupants des étages supérieurs sont en danger de périr si l'avant de la maison est en feu.

Les autorités compétentes ont le devoir d'assurer une protection aussi efficace que possible à des centaines et des centaines de familles si exposées.

Si les maisons privées n'ont aucune sortie en arrière, les hangars touchant presque les maisons, que les propriétaires soient tenus de faire les améliorations urgentes pour ne pas dire très pressantes.

La semaine de travail

La durée du travail des personnes employées à certains travaux de défense au Canada ne dépassera pas 8 heures par jour, ou 44 heures par semaine, sauf dans les cas spéciaux qui pourront être déterminés par le gouverneur en conseil, ou en cas de circonstances exceptionnelles après approbation du ministre.

* * *

La nouvelle constitution cubaine, en vigueur depuis le 10 octobre 1940, prévoit que la durée maximum de la semaine de travail sera de 44 heures, et qu'elle sera rémunérée au tarif prévu pour 48 heures.

* * *

Tous les employés de l'Etat au Brésil sont tenus de travailler au minimum de 33 heures; les employés accomplissant un travail de caractère industriel ou agricole sont tenus de travailler au minimum de 44 heures par semaine.

* * *

Dans les fabriques de conserves de légumes et de fruits d'arbres à feuilles caduques des Etats-Unis, la semaine de travail est de 48 heures et 54 heures. Dans certains Etats, la semaine de travail est de 56 heures de travail.

* * *

La durée de base de la semaine de travail ne devrait pas excéder 8 heures par jour et 40 heures par semaine dans les travaux de la défense nationale des Etats-Unis.

Le syndicalisme

Si l'ouvrier allemand est aujourd'hui contraint de travailler quinze heures par jour pour un salaire insuffisant, et si la bonne moitié de sa maigre pitance va à la caisse du parti national-socialiste, aux Secours d'hiver, au Front du Travail, au fisc et aux innombrables oeuvres nationales qui le sollicitent de toutes parts, il faut se rappeler qu'avant 1933, année de l'avènement d'Hitler au pouvoir, nulle nation n'avait de syndicalisme mieux organisé que la nation allemande.

C'est vers 1860 que les unions ouvrières d'Allemagne prirent leur essor véritable. Sauf au cours de la proscription de 1878-90, décrétée par Bismarck, elles ne firent que prospérer, à tel point qu'elles comptaient plus de neuf millions de membres en 1922. A l'aube de la guerre de 1914-18, le parti social-démocrate, qui était la manifestation politique du syndicalisme allemand, avait récolté quatre millions et demi de voix aux élections nationales du Reich, soit un tiers du total. C'est à dire que l'ouvrier avait son mot à dire dans les affaires de l'Etat, et que son influence n'était pas négligeable.

(La Parole).

Nos disparus

N'oublions jamais nos chers syndiqués disparus de la scène de la vie. Prions pour eux.

ARTHUR MONTE, 5893 rue Christophe-Colomb, décédé le 12 mars.

Membre du Syndicat des travailleurs en chaussure.

ARTHUR BOUTHILLIER, 708 rue Bourbonnière, décédé le 4 février.

ADRIEN DROLET, 4704 rue Lafontaine, décédé le 22 février.

Tous deux du Syndicat des fonctionnaires municipaux.

HERVE BELANGER, du Syndicat des pressiers de ville.

A. VALIQUETTE, de la maison Beauchemin, des imprimeurs.

RAOUL GIROUX, chauffeur de la Division du garage, décédé le 17 mars. Il était un membre du Syndicat des employés de tramways.

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

L'économie

doit être pratiquée par toutes les personnes de la famille, car elle bénéficie à toutes, sans exception.

L'ouverture d'un Compte d'Epargne est un acte essentiel dans la pratique de l'économie.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social :

221, rue St-Jacques ouest,

316 succursales et bureaux

Montréal

"OU L'EPARGNANT DEPOSE SES ECONOMIES"



GANTERIE

Gilets de cuir Tricots
Vêtements de travail Chemises

Costumes pour le sport,
etc., etc.

Acme Glove Works Limitd

MONTREAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

Tannerie : 4900, rue Iberville

Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES
JANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :

939, SQUARE VICTORIA

MONTREAL

GATEAU

au MEL-O-ROL

recouvert de crème fouettée

Grands et petits raffoleront de ce NOUVEAU gâteau fait exclusivement avec de la nouvelle crème glacée MEL-O-ROL de la crème fouettée Joubert... Ce gâteau alléchant sera le clou de vos repas de famille et de vos réunions sociales, tant par son apparence appétissante que par son goût savoureux. Achetez-en pour vous-même et offrez-en comme cadeau. Commandez au département des Fantaisies Glacées.

Le gâteau au MEL-O-ROL FRONTENAC 3121

- est prêt à servir sur réception;
- se tranche facilement en parties égales;
- est fait en trousseurs de 8 à 20 portions;
- constitue le dernier cri en dessert à la crème glacée



Les activités de nos syndicats

Nos lecteurs trouveront ici des renseignements intéressants sur les activités des Syndicats catholiques de la région de Montréal.

Les peintres

L'Association des peintres incorporée travaille avec un entrain soutenu à améliorer les conditions de travail, des heures de travail et des salaires et à faire disparaître maints obstacles.

Les officiers et les membres ont uni leurs efforts dans cette lutte rendue plus opiniâtre contre l'article 37 du décret 2522: Travaux de réparations: "Les travaux de réparations aux meubles utilisés comme résidence et qui, au cours d'une même année, à compter de la mise en vigueur du présent décret, n'excèdent pas un total de \$500.00 (salaires et matériaux compris), bénéficieront d'une exemption des dispositions du présent décret, pourvu que l'immeuble sur lequel ils sont exécutés n'ait pas une évaluation municipale supérieure à \$15,000.00".

Officiers et membres avaient compris que les conséquences de cet article auraient été une diminution considérable des membres; aussi ont-ils entrepris une vaste campagne d'éducation qui eut pour résultat, chez les ouvriers, de leur faire comprendre que la réunion des bonnes volontés était plus que jamais nécessaire. Nos effectifs furent doublés au cours de cette lutte acharnée et persévérante, ce qui encourage les officiers à continuer la lutte pour la radiation de l'article du décret dont il est ici question et obtenir que disparaisse pour toujours cette restriction nuisible aux patrons et aux ouvriers liés par une convention collective de travail.

M. Wellie Cayer, agent d'affaires, fait un pressant appel aux peintres et les invite à devenir membres de l'association afin que, possédant la valeur numérique et morale, elle soit en mesure de protéger le plus efficacement possible les intérêts professionnels et sociaux des peintres de Montréal.

Au Conseil central

L'assemblée générale annuelle des délégués des syndicats affiliés à cet organisme supérieur de Montréal a vu une assistance comme rarement on en voit. L'élection des officiers pour le prochain terme avait provoqué ce déplacement des délégués des syndicats affiliés, ce qui prouve tout l'intérêt que suscita cette élection.

C'est M. Alf. Charpentier, président de la C. T. C. C., qui présida l'élection, fort contestée, aux premières charges. Les officiers élus sont les suivants: président, J.-B. Delisle, secrétaire de la Fédération du bâtiment; 1er vice-président, Geo.-A. Gagnon, de l'imprimerie; 2e vice-président, E. St-Amand, des cordonniers; secrétaire-archiviste, R. Bellemare; secrétaire-correspondant, X Y Z; secrétaire-financier, J.-M. Chalut; statisticien, Alb. Charpentier; commissaire-ordonnateur, P. Laliberté; sergent d'armes, Geo. Roy.

Un anniversaire

Avec le numéro de mars, *Le Tramway*, organe officiel du Syndicat des employés de tramways, commençait sa quatorzième année.

La direction du journal écrit ce qui suit: "Aux fondateurs, à nos collaborateurs, à nos annonceurs et à tous ceux qui ont permis à notre journal d'exister, nous disons "merci". *Le Tramway* a vécu dans ces années difficiles en combattant; il continuera de vivre en luttant davantage. Il vaincra le mensonge par la vérité, l'hypocrisie par la franchise et le mal par le bien".

La Vie Syndicale est heureuse d'offrir à ce vaillant confrère ses

meilleurs souhaits et longue vie.

Chez les imprimeurs

Tous les membres des Syndicats de l'imprimerie, affiliés à la Fédération des métiers de l'imprimerie, ont droit aux avantages d'assurance-maladie et d'assurance-décès.

Le compagnon porte une police d'assurance-décès de \$1,000, et une assurance-invalidité de \$10.00 par semaine.

L'apprenti et la fille de relieur ont droit à \$500.00 au décès et à \$5.00 par semaine en maladie.

Protégez votre vie et celle de votre famille en entrant dans le Syndicat de votre métier, et en bénéficiant de notre système d'assurance-groupe.

Nouveaux officiers à Québec

Les élections annuelles du Syndicat des maîtres-barbiers ont eu lieu récemment. M. Joseph Légaré a été réélu président.

Les autres officiers sont: MM. J.-A. Ferland, vice-président; P. Lachance, secrétaire; W. Lemay, trésorier; C. Lavoie, assistant-trésorier; J. Michaud, gardien; J.-L. Houle, sentinelle; les directeurs par quartiers seront: MM. Julien et L. Hardy, St-Sauveur; A. Bilodeau et L. Couture, St-Roch; O. Blondeau et D. Gagné, Limoilou; A. Paquet et J.-B. Paradis, St-Jean-Baptiste; A. Giguère et J.-B. Bilodeau, Montcalm; W. Mercier et X. Landry, Champlain; A. Roberge, Lévis, et Ed. Dion, Champlain.

Sincère merci

Je remercie bien sincèrement les présidents et agents d'affaires des Syndicats catholiques de leur généreuse collaboration qui a si puissamment aidé à la distribution de *La Vie Syndicale*, aux membres.

Parmi les syndicats où cette collaboration fut le plus effective, il convient de mentionner les suivants: Syndicats de l'imprimerie, Syndicat des employés barbiers-coiffeurs, Association des employés d'hôpitaux, Syndicat des gantiers, Syndicat des travailleurs en chaussure, Syndicat des menuisiers, Syndicat du vêtement, etc. Je compte bien que les officiers et les membres de nos syndicats comprenant l'importance de *La Vie Syndicale*

La surveillance des finances des syndicats

La question des finances des syndicats ouvriers en est une de toute première importance. Si la bonne administration des finances contribue à maintenir la meilleure entente chez les membres et les officiers, il faut aussi dire que le manque de surveillance est presque toujours la cause de bien des difficultés, des critiques acerbes, des accusations qui sèment des divisions préjudiciables.

Les membres ont le droit d'exiger d'être exactement renseignés sur les recettes comme aussi sur les dépenses. C'est par la vérification des livres du secrétaire-archiviste, du secrétaire-financier et du trésorier du syndicat, que les vérificateurs ou auditeurs, comme on les désigne généralement, sont en mesure de fournir le rapport exact des finances et que les membres sont exactement renseignés et en mesure de voter l'adoption des rapports financiers mensuels et de garder leur confiance dans les officiers et le syndicat.

Il faut encore

Je paie régulièrement mes cotisations mensuelles et j'assiste à l'assemblée générale des élections des officiers du syndicat, n'est-ce pas suffisant pour être classé parmi les bons membres?

Non, mon ami, il faut encore participer aux activités du syndicat, étudier les problèmes qui se posent, aviser aux meilleurs moyens d'améliorer les conditions de travail, des salaires et des heures de travail pour que les membres jouissent d'un bien-être convenable.

Il faut encore et surtout penser à aider les autres et de toute façon. Cette pensée de charité chrétienne est plus bénéficiaire à celui qui la possède, que tout ce qui pourrait être fait.

le comme médium de propagande et de défense, voudront faire qu'aucune copie ne reste inutilisée ou dans les armoires.

Nous profitons de l'occasion pour recommander à nos lecteurs d'encourager nos annonceurs, à qui vous direz que vous avez vu leurs annonces dans votre journal. (Le Publiciste).

L'encyclique "Rerum Novarum"...

(Suite de la 1ère page)

Vers 1908, un "cercle sacerdotal" s'organise au grand Séminaire de Montréal, pour permettre aux jeunes prêtres de s'insérer dans la sociologie catholique modernisée et remise en honneur par Léon XIII.

La Corporation ouvrière catholique, fondée aux Trois-Rivières en 1913, subit au même titre la même influence active.

A Montréal, l'École Sociale Populaire, instituée en 1911, voyait le jour vingt ans après la promulgation de l'encyclique "Rerum Novarum", pour en diffuser l'enseignement dans la métropole et y favoriser la naissance de syndicats catholiques.

En 1913, le rayonnement de "Rerum Novarum" est accru considérablement en notre province par la publication de l'encyclique "Singulari Quadam", de Pie X, qui souligne davantage la nécessité du syndicalisme confessionnel pour les catholiques partout où cela est possible. Ainsi en 1915 et en 1918 sont fondés à Québec et à Montréal deux "Cercles Léon XIII", où des ouvriers viennent étudier l'immortelle encyclique.

La première grande Semaine sociale tenue en 1920, à Montréal, fut consacrée à la question du "Syndicalisme", l'envisageant sous tous ses aspects, toujours à la lumière du "Rerum Novarum". La gravure sur la couverture du rapport de cette Semaine montre Léon XIII prêchant au monde du travail.

Puis après une dizaine d'années de rayonnement sans précédent dans notre province de la grande "charte des travailleurs", nous assistons, en 1921, à la fondation de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, groupant quelques douzaines de syndicats catholiques formés jusqu'alors sur notre sol.

Dix ans plus tard, la C.T.C.C., étonnamment développée déjà, avait l'honneur d'être représentée à la célébration du quarantième anniversaire de l'encyclique "Rerum Novarum", à Rome.

Pie XI promulga alors sa retentissante encyclique "Quadragesimo Anno", magnifique continuateur, après 40 ans, de "Rerum Novarum". Si l'encyclique des ouvriers indiquant la solution à la "question ouvrière" fut "Rerum Novarum", "Quadragesimo Anno", est l'encyclique de la restauration sociale par le corporatisme social.

Chers syndiqués!

Le mois de mai sera bientôt sur nous. Nous l'emploierons à commémorer avec reconnaissance la mémoire des deux grands Pontifes Léon XIII et Pie XI. Nous célébrerons avec débordement de joie chrétienne le double anniversaire de leurs incomparables encycliques qui se complètent si providentiellement... pour le bien de l'humanité aux abois!!!

Alfred CHARPENTIER

Parmi les meilleurs amis du Travailleur

Ameublement général:

AMHERST FURNITURE CO.
1223, rue Amherst
FRontenac 1411

PAUL CORBEIL
Ameublement général
Un seul magasin
Établi en 1915
434 est. blvd Crémazie - DU. 5737

Chauffage: Contracteur de

LA CIE DE CHAUFFAGE
DFAGON LTEE
Système à soufflerie - Système à l'huile "Ace-Billow" - Chauffeurs Auburn et Motorstokers.
274 ouest. Ste-Catherine - BE. 3319

Chirurgiens-dentistes:

Docteur B.-P. FLEURY
CHIRURGIEN-DENTISTE
Un ami des syndiqués
Heures de bureau: 9 h. a.m. à 9 h. p.m., excepté mardi et jeudi: 9 h. a.m. à 6 h. p.m.
Entrée: 4491 DeLanaudière
angle Mont-Royal - AM. 2291

Dr Claude de GRANDMONT
B.A.-D.D.S.
CHIRURGIEN-DENTISTE
Post-Graduate: Northwestern University, Chicago
4290, rue Adam - CL. 2323

Optométriste-opticien:

G.-B. LONGTIN, B.A.O.
OPTOMETRISTE-OPTICIEN
chez J.-A. GAGNON
Traitement musculaire - Membre du Syndicat
S.V.P. téléphonez pour entrevue.
4061 Wellington, Verdun - FI. 7407

TAILLEURS:



NARCISSE VENNE
MARCHAND-TAILLEUR
1581 rue Amherst - Tél. CH. 8725

Entrepreneurs-plâtriers:

ANTONIO ARCHAMBAULT
ENTREPRENEUR PLATRIER
7728 St-Gérard - TA. 2811

GAZOLINE:

H. PROVOST, gérant
PRODUITS CHAMPLAIN
8687 St-Laurent 8795 LaSalle
DUpont 0001 DUpont 0169

GARAGES:

GARAGE DELISLE
OUVERT JOUR ET NUIT
Réparations générales
d'automobiles - Duco Débossage.
Remorquage
1590 Parthenais - AM. 6565

HOPITAL:

HOPITAL STE-THERESE Entr.
Licencié en Maternité privée
Tenu par des gardes-malades enregistrées - Médecins-spécialistes. Prix modérés - Soins attentifs dans une atmosphère agréable et avec l'hygiène la plus scrupuleuse.
4824, rue St-Denis - LA. 1022

Manufacturiers de bijouterie:

C. LAMOND & FILS Ltée
Médailles et Bagues pour Gradués
Insignes émaillés pour Sociétés.
929, rue Bleury - MA. 7769

MEDECINS:

Dr M. BRISEBOIS
(Urologiste diplômé des Universités de Paris et de Londres)
Spécialités:
Maladies Urinaires (Reins, Vessie, Prostate) - Génitales, Vénériennes, Impuissance, Peau; Sang - Stérilité, Electricité Médicale et Chirurgicale; Rayons X
816 Sherbrooke est. près St-Hubert
Tél.: FRontenac 5252

NOTAIRES:

JOS.-P.-A. TURENNE
NOTAIRE
Cessionnaire des greffes des notaires Ferrault et Crépeau
1422, rue Visitation - CH. 7744

AVOCAT:

ROLAND LAMARRE, L.L.L.
AVOCAT
Bureau du soir:
2300 est. Sherbrooke, apt 5
Tél. FA. 1481
57 ouest. rue St-Jacques
Tél.: Bureau PL. 1125

Peintres-décorateurs:

GODIN & DROUIN
PEINTRES-DECORATEURS
1267 est. St-Zotique - DO. 8710

THEO. LAMARRE
PEINTRE-DECORATEUR
Réparation d'enduits - Vieux planchers remis à neuf
3047 Mercier Tél. Clairval 6364

PLOMBIERS:

CHARRETTE & FRERE
Plomberie, Chauffage, Electricité
Couverture, Réparations générales
816 est. Ontario - CH. 9030
Le soir et cas d'urgence: FR. 2253

Directeur de funérailles:

ARTHUR LANDRY
DIRECTEUR DE FUNERAILLES
528 est. Rachel - Tél. FR. 8161

QUINCAILLERIE:

J.-R. GREGOIRE
QUINCAILLERIE GENERALE
Outils et peinture
3605 est. Ontario - Tél. FA. 1167

UNIFORMES:

BARNEY'S SUNSHINE
UNIFORM, SUPPLY LTD
Salopettes, uniformes, etc., vendus, fournis nettoyés à sec et réparés. Taux spéciaux sur contrat.
J. ROY, R. POIRIER, prés.-gér. secr.-trés.
22, Principale, St-Laurent
BY. 1166

AVIS IMPORTANT

Les industriels et marchands qui désirent annoncer dans notre journal et obtenir tous les renseignements nécessaires pour ce faire, n'ont qu'à signaler FA. 3694. Nos conditions et tarifs sont les plus avantageux. Une annonce dans *La Vie Syndicale*, mais c'est avoir la certitude que des milliers de membres des syndicats catholiques liront cette annonce.

LE COIN DE LA FAMILLE.

Le Papa

Actuellement, on n'entend plus parler que de l'amour, du dévouement, des sacrifices, etc., de la mère de famille; et s'il y a des éloges ou des remerciements de la part de la gratitude filiale, c'est la mère qui les reçoit tous. Mais le papa, lui, qu'allons-nous en faire? Ne pourrait-on pas lui accorder un petit peu d'attention? Si je ne me trompe pas, c'est lui qui se lève de bon matin, fait du feu dans le poêle, se prépare un maigre déjeuner et ensuite s'achemine tranquillement vers l'usine ou l'atelier, où il doit gagner péniblement le pain quotidien.

C'est lui aussi qui opère le déboursement hebdomadaire au boucher, au laitier, à l'épicier et au boulanger; et je vous assure que souvent son petit magot est singulièrement rapetissé lorsqu'il arrive chez lui après la veillée, le samedi soir. Si la maman a le malheur d'entendre un rien de bruit dans la cuisine durant la nuit, vite elle réveille papa et le fait descendre pour trouver le cambrioleur et le tuer, ou du moins le capturer et le livrer aux gendarmes.

Il est vrai que la mère reprend les bas et rapiécè les pantalons; elle coud aussi des boutons sur nos habits lorsqu'il en est qui manquent; mais papa, lui, avait acheté ces bas, ces pantalons, ces habits d'abord, et ensuite les aiguilles et le fil pour les raccommoder quand ce serait nécessaire. Maman fait l'ordinaire de la maison, cuit le manger, prépare les conserves, etc., mais papa a tout acheté; et la viande, la farine, le sucre, et le beurre coûtent

diablement cher aujourd'hui. Le dimanche, quand nous avons du poulet pour le dîner, c'est papa qui le débite, et lorsque nous avons tous été servis, il se réserve le cou d'entre les ruines. Qu'est-ce qu'un foyer sans une maman? Oui, cela est correct, mais qu'est-ce qu'un foyer sans un papa? Neuf fois sur dix, c'est une maison de pension, le père est dans son cercueil et l'hôtesse est sa veuve. Donc trinquons au papa; il a ses défauts — peut-être plusieurs — mais il est comme il faut, et nous nous en ennuierons furieusement quand il sera parti pour une sphère meilleure où il recevra certainement la récompense qui lui est due.

Maintenant c'est l'émancipation de la femme qui prend l'attention du monde moderne, les journaux ne s'occupent plus que de cela, et il est tout probable que nous verrons l'accomplissement de cette oeuvre dans un avenir peu lointain. Quand va-t-on émanciper l'homme de l'esclavage économique actuel? L'écho nous répond: jamais. Le papa est voué au travail et aux privations perpétuels. Honneur à son courage et à son énergie! Sans lui que deviendrions-nous? Il fait peu de bruit, prend peu de place, est toujours accommodant et nous défend continuellement contre les assauts terribles de la vie intense. Pour tout cela il est vite oublié en faveur de la maman, dont on prône les merveilles de vertu, d'amour et de dévouement "usque ad nauseam".

Alfred LANGLOIS

A nos mères

L'histoire nous apprend que Blanche de Castille, reine de France, voulant inspirer à son fils, saint Louis, l'horreur du mal, lui disait: "Ah! mon enfant, tu sais combien je t'aime! Cependant, je préférerais te voir tomber mort à mes pieds que de te voir offenser Dieu mortellement".

Puis, lui joignant les mains, elle lui faisait réciter cette prière, qui est restée comme un monument de la foi de la mère et de la piété du fils: "Plutôt mourir, ô mon Dieu, que de vous offenser mortellement".

Veillez donc sur vos enfants, mères chrétiennes, veillez sur eux; que, grâce à votre vigilance, ils n'entendent et ne voient, ni dans votre famille ni ailleurs rien qui puisse leur enlever la simplicité de leur âge, égarer leur imagination ou souiller leur coeur.

Famille chrétienne

La famille, comme le coeur du chrétien, est un sanctuaire que la religion doit consacrer et conserver. Pères et mères, vous êtes les gardiens de ce sanctuaire; et il faut que vous ayez l'ambition, non seulement de le défendre contre toute profanation, mais encore d'y faire régner l'influence du Christ et la pratique des vertus chrétiennes.

Pour guider et soutenir les parents dans l'accomplissement de leur tâche, rien n'est plus efficace que le culte de la Sainte-Famille, culte dont l'origine, en ce pays, se confond avec l'origine de notre histoire religieuse." (Par un bref, daté du 14 juin 1892, le Pape Léon XIII a établi l'Association Universelle de la Sainte-Famille).

Sages conseils aux parents

Nous prenons la liberté de mettre sous les yeux des pères et mères les sages conseils que le R. P. A. Géna, C.S.S.R., leur donne, au sujet des fréquentations des garçons et filles:

"Sachez que vous devez défendre les fréquentations à vos enfants: 1o quand ils ne sont pas en âge de se marier; 2o quand ils n'ont ni le goût ni la volonté de le faire; 3o quand ils se dérobent à votre surveillance; 4o quand le mariage se fait trop attendre; 5o quand les visites sont trop nombreuses et trop prolongées; 6o quand on s'y permet des discours et des familiarités condamnables. Règle générale: telle fréquentation, tel mariage".

Une recette

- 1-2 tasse de beurre ou de graisse,
- 1 tasse de mélasse,
- 1-2 tasse d'eau bouillante,
- 1 cuil. à thé de soda,
- 1-4 cuil. à thé de sel,
- 1 1-2 cuil. à thé de gingembre moulu,
- 1-2 cuil. à thé de cannelle,
- 1-3 tasse de sucre,
- 6 grosses pommes.

Faites fondre le beurre dans l'eau bouillante. Ajoutez la mélasse. Mélangez et tamisez la farine, le gingembre, le soda et la cannelle. Battez graduellement le mélange de farine dans le liquide. Battez jusqu'à ce que ça soit lisse. Pelez et tranchez les pommes dans une casserole profonde. Saupoudrez de sucre. Versez le mélange de pain d'épices sur les pommes. Faites cuire pendant 50 minutes dans un four à feu modéré (350° F.)

Signal d'alarme

Un mécanicien de chemin de fer avait expliqué à sa petite fille qu'un drapeau rouge déployé était un signal d'alarme.

—Alors, papa, demanda l'enfant, vous voyez ce signal, arrêtez-vous la locomotive?

—Certainement, sans cela, il arriverait un malheur.

Pendant la journée qui suivit, la petite fille vit pleurer sa mère, chose qui, depuis quelque temps, n'était pas rare.

—Maman, pourquoi pleurez-vous?

—Oh! répondit la mère, ton père s'est mis à boire; sûrement il perdra sa place.

Le lendemain, quand le mécanicien ouvrit l'armoire pour y prendre sa bouteille d'eau-de-vie, il y trouva un petit drapeau rouge attaché au goulot.

C'est le signal d'alarme! Il comprit la pensée de sa fille, l'embrassa et remit à la place la bouteille qu'il n'a plus reprise depuis.

Usages du pétrole

On emploie le pétrole avec succès de bien des manières.

Pour polir le beau bois.
Pour polir les carreaux des fenêtres.

Pour nettoyer ou purifier les couvertures et habits.

Pour les cheveux et les pellicules, si l'on s'en sert avec précaution.

Pour les cors douloureux.

Le mal de pied.

Les morsures d'insectes.

Les coupures et contusions.

Les écorchures.

Les enflures.

L'inflammation.

Les mains gercées.

Les piqûres de clous.

Les engelures.

Les poux de volailles.

Les pis malades de vaches.

Pour toutes les coupures et blessures.

Pour les coliques de bétails.

Pour nettoyer et empêcher la rouille des fusils et métaux.

Bonne précaution

De retour du marché, une ménagère s'aperçoit qu'elle a oublié d'acheter des confitures. En présence d'une voisine, elle appelle son petit garçon.

Donat, prends ces deux pots vides. Porte-les chez l'épicier et dis-lui qu'il t'en remplisse un de confitures. De celles que tu aimes de préférence.

Bien maman...

Exit le garçon.

Mais pourquoi, demande alors la voisine, forcer cet enfant à s'encombrer de deux pots s'il n'en doit rapporter qu'un seul rempli?

C'est pour qu'il ne puisse pas fourrer ses doigts dedans...

Sept sortes de femmes

Il y a, dans le monde, dit-on, sept sortes de femmes.

La femme patiente, qui pourrait faire rôtir un boeuf avec une lentille de télescope.

La femme curieuse, qui voudrait retourner un arc-en-ciel à l'envers, pour savoir en quoi il est doublé.

La femme vulgaire, qui est une espèce d'araignée, se croyant capable de filer la soie.

La femme prudente, qui écrit des promesses sur une ardoise.

La femme envieuse, qui se déruit pour être lacée plus serrée que sa rivale.

La femme ambitieuse, qui brûle une bougie pour trouver une allumette.

La femme heureuse, elle est morte, il y a déjà plusieurs années, dans une asile de sourdes-muettes.

Simple remarques

Dans un grand nombre de familles, même chrétiennes, jamais les parents ne parlent de religion à leurs enfants. Jamais on n'entend sur les lèvres du père ou de la mère des paroles comme celles-ci:

Fais bien ta prière.

Suis bien la messe aujourd'hui.

Aime bien le bon Dieu.

Récite une dizaine de chapelet pour moi.

Prépare-toi bien à ta première communion.

Ne cache point de péchés au confessionnal.

Sois toujours obéissant.

N'oublie pas que le bon Dieu te voit partout, etc., etc.

Pourquoi? Parce que les parents n'ont pas assez de foi, ou bien par je ne sais quel respect humain, qui fait qu'on n'ose pas tenir ce langage à ses propres enfants.

Et pourtant ces simples mots feraient plus que les recommandations des maîtres et même des prêtres.

Un bon coeur

Comment donne-t-on un bon coeur à l'enfant?

1o En lui faisant partager ce qu'on lui donne avec ses petits frères, ses petites soeurs, ses petits camarades.

2o En le rendant sensible aux souffrances des autres.

3o En lui faisant embrasser père et mère matin et soir.

4o En lui faisant traiter les animaux avec douceur.

5o En ne lui permettant jamais de frapper qui que ce soit, même en jouant.

6o En ne le laissant pas aller voir tuer des animaux.

7o En lui faisant témoigner de la reconnaissance à l'occasion d'un service qu'on lui a rendu.

8o En ne lui faisant pas frapper le meuble contre lequel il se sera fait mal.

9o En lui faisant rendre des services aux membres de sa famille, aux pauvres aux vieillards, etc.

10o En lui racontant des faits touchants d'enfants qui ont montré un bon coeur.

11o En lui présentant Jésus comme le modèle du bon coeur:

Il caresse les petits enfants.

Il guérit les malades.

Il souffre et meurt pour nous.

12o En lui donnant soi-même l'exemple d'un coeur bon et généreux.

Jeu de la bouteille

Chaque joueur dispose de vingt allumettes. Le premier place une allumette à plat sur le goulot de la bouteille. Le second, puis le troisième, etc., placent chacun une allumette. Rapidement, la pile d'allumettes devient plus haute et plus instable. Si elle s'écroule, celui qui a causé la chute garde pour lui toutes les allumettes tombées. On continue le jeu jusqu'à ce qu'un des joueurs n'ait plus devant lui aucun de ses vingt allumettes. Il a gagné. Inutile d'ajouter que le jeu peut durer longtemps.

Charte officielle du syndicalisme

Sous ce titre, l'Oeuvre des Tracts vient de publier une deuxième édition de la Lettre de la Sacrée Congrégation du Concile à S. Em. le cardinal Liénart.

Cette lettre est un des documents les plus importants émanés de Rome. Elle a été rédigée à l'occasion d'un conflit entre patrons et ouvriers catholiques du Nord de la France, mais elle concerne aussi bien ceux des autres pays. Le Souverain Pontife a voulu profiter de l'occasion pour grouper les principales déclarations des Papes sur le syndicalisme et en dégager un corps de doctrine qui, formulé en sept propositions, est destiné à servir de code aux patrons et aux ouvriers catholiques.

Tous ceux qui s'intéressent au problème social devraient posséder cet important document. Il se vend 10 sous l'exemplaire, à l'Action Paroissiale, 4260, rue de Bordeaux, Montréal.

Pour rire

Quelle est la date la plus savante de l'année?

Le sept août (sait tout).

A quel moment une génisse ressemble-t-elle à une carte à jouer?

???

Quand elle est "lasse de trèfle".

C'est affreux! un jeune homme de vingt ans condamné à vingt cinq années de pénitencier.

Bah! chérie, chaque jour il se marie des jeunes gens de cet âge-là, et c'est pour la vie.

PHARMACIE PINSONNAULT

1390 RUE ONTARIO EST, COIN PLESSIS — MONTREAL
TÉL. AMHERST 5544 — CHERRIER 0376

Où va votre argent

Dépensez-vous tout ce que vous gagnez? Il est toujours possible de faire quelques économies. Economisez-vous autant que vous le pouvez? Il est presque possible d'économiser davantage. Ce qui compte, c'est l'épargne régulière. Mettez de côté chaque semaine, chaque quinzaine ou chaque mois, une partie de votre salaire ou de vos revenus. Ouvrez aujourd'hui un compte d'épargne à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$160,000,000
534 bureaux au Canada
66 succursales à Montréal

Quand le bien vient on doit le prendre

Le Chauffage par rayonnement s'offre à vous: prenez-le. C'est le dernier mot du confort. C'est hygiénique, c'est reconfortant, c'est prodigieux. Demandez notre notice explicative.

Plomberie, chauffage luxueux ou simplement utilitaires.

Concessionnaires des brevets de chauffage par rayonnement.

Téléphone: MA. 4184
360 est, rue Rachel
MONTREAL

JWULTEE LEE
CHAUFFAGE PLOMBERIE

La plaie de l'égoïsme

L'égoïste est un étrange individu, car il n'a qu'une pensée, lui; qu'un but, lui; qu'un centre, lui, lui, seulement, toujours lui!

L'égoïste, ne voulant que lui pour nourrir sa flamme, s'obscurcit et se refroidit sans cesse. Ne lui demandez ni un bon conseil, ni un sentiment généreux, il n'a jamais assez pour lui.

L'égoïste est un tombeau vivant qui promène un cadavre; il ne peut donc exhiler autour de lui, sur son passage, qu'une poussière fétide et des miasmes empoisonnés. L'égoïste n'appartient pas à l'humanité. Il veut bien profiter du travail, du génie, des sueurs, des veilles, des vertus, des vices des autres hommes, mais il n'a rien d'humain que l'apparence; loin de soutenir la faiblesse, il l'accable; loin de plaindre le malheur, il en profite; loin de s'opposer aux vices, il s'en sert.

Ne connaissez-vous pas de ces gens qui profitent de vos misères pour vous payer votre courage la moitié de sa valeur, quand vous êtes gênés? qui, dans les mortes-saisons, ne rougissent pas de vous retrancher la moitié du salaire? qui, ne s'informant pas si l'ouvrier peut vivre ainsi, l'obligent à gagner moins pour pouvoir, eux, gagner davantage?

Ne connaissez-vous pas de ces gens qui trouvent la journée toujours trop courte et le salaire toujours trop fort? qui, au lieu d'apprendre leur métier à l'apprenti qu'on leur confie, lui cachent soigneusement leurs secrets, et l'embloient à courir par les rues, quand ils avaient promis de le former au travail dans l'atelier.

L'égoïste, il faut bien le dire, on le rencontre aussi dans l'organisation ouvrière. Il n'est pas plus attaché à son syndicat qu'il l'est à sa famille. Il est devenu un syndiqué parce qu'il espère trouver par lui des secours dans ses besoins, des conseils dans ses embarras, un appui dans sa faiblesse; s'il espère, en appartenant au syndicat, se faire une bonne réputation d'ouvrier syndiqué dans le public, il se proclamera un membre sérieux et sincère de l'organisation ouvrière.

Tant que le syndicat lui accordera ce qu'il lui demande, il se montrera sincère, mais si on met un frein à ses réclamations, si, par hasard, il rencontre d'autres gens qui le raillent, le critiquent parce qu'il est membre d'un syndicat catholique, il deviendra un ennemi ouvert, ou un ennemi caché, ou un ennemi silencieux.

Le syndicat catholique n'a que faire de l'ouvrier égoïste car la mission du syndicat catholique est trop belle et trop noble pour la rapetisser au niveau d'un égoïste aux courtes vues.

Le problème des taudis

Des centaines de familles ouvrières logent dans des taudis de fond de cours, de caves et de grenier, qui tous sont froids, mal éclairés et décrépis.

Adultes et enfants souffrent du froid, de l'humidité et du manque d'air pur dans ces taudis, foyers de la tuberculose et du rachitisme.

Et les autorités qui avaient promis d'étudier très sérieusement ce problème et de tenter tous les efforts pour arriver à faire disparaître ces habitations dans lesquelles maintes gens ne voudraient pas y loger, le cheval, le chien et le chat, qu'ont-elles fait? que font-elles?

Et les riches que font-ils pour soulager la misère, pour arracher ces malheureuses familles qui sont obligées de demeurer dans ces taudis qui les mènent à la ruine morale et physique?

Et les propriétaires qui refusent de louer aux familles nombreuses, finiront-ils par comprendre qu'ils font un acte immoral et antisocial? Ils assument ainsi une responsabilité morale qui devrait les troubler constamment.

Les syndicats catholiques, les autres groupements ouvriers et

nombre d'autres associations ont réclamé et avec insistance des pouvoirs publics de faire au moins une tentative qui serait l'annonce de plusieurs autres efforts en vue d'assurer la disparition des taudis.

Tandis que dans maints pays on a fait des efforts réalisateurs en faveur de la disparition des taudis pour sauver des milliers de familles pauvres, ici et dans notre chère province de Québec, on se contente de vaines jasettes, de promesses jamais accomplies et pendant ce temps-là on laisse des êtres humains habiter des bicoques que les rats eux-mêmes dédaignent.

Où donc est-il cet homme public qui voudra s'atteler pour de bon à la tâche, pour enfin tenter, comme le demandent des citoyens et religieux sociaux, de réveiller les pouvoirs publics et l'opinion publique. C'est tout un peuple qui fait entendre sa voix qui tonne avec force contre les taudis, ce sont des milliers de pauvres misérables et de chétifs enfants, aux membres amaigris, aux yeux hagards qui crient: "Sauvez-nous, vous qui habitez les logis beaux, spacieux et chauds".

le mirage sont des phénomènes de réfraction du soleil sur les couches d'air?

Que divers instruments sont des auxiliaires de notre oeil? Les microscopes amplifient l'image des objets: les jumelles, longues vues, lunettes astronomiques, télescopes rapprochent les objets éloignés.

Les accidents du travail

La Commission des Accidents de la province de Québec vient de rendre publique une statistique fort intéressante. En effet, M. O. E. Sharpe, membre de la susdite commission, vient d'annoncer que la Commission des Accidents du travail a versé depuis sa fondation en 1931, la somme de \$35,000,000.

Le rapport détaillé révèle qu'il y eut 65,704 accidents de travail au cours de l'année 1940, ce qui représente une augmentation de 12,000 sur l'année précédente.

Le chiffre atteint en 1940 n'est pas toutefois le plus élevé, car en 1937, il y eut 70,000 accidents dans la province.

Les compagnies ont contribué l'an dernier, pour les accidents du travail, \$6,700,000.

Notre journal et ses annonceurs

Le journal, qu'on le veuille ou non admettre, est le meilleur médium d'annonce qui se puisse trouver. Que ce journal soit quotidien, hebdomadaire ou mensuel, il atteint un nombre de lecteurs qui ne manquent pas de lire avec une attention soutenue la matière à lire comme aussi les annonces.

Le journal mensuel, comme l'est *La Vie Syndicale*, atteint une classe de lecteurs que n'atteignent pas les autres journaux, même quotidiens. Ce n'est pas exagérer que de dire qu'au moins 20,600 personnes, ouvriers syndiqués et leurs parents, lisent notre journal et de soutenir que ces 20,000 font lire le journal à leurs amis, ce qui augmente encore le nombre de nos lecteurs.

Nous tenons aussi à apprendre à nos annonceurs comme aux industriels et marchands que les membres des syndicats catholiques sont souvent sollicités par leurs dirigeants d'encourager les annonceurs de *La Vie Syndicale*.

Nous comptons donc voir le nombre de nos annonceurs augmenter pour le bénéfice et des annonceurs et de la cause de rénovation sociale de notre journal.

Entre nous

Les ouvriers n'ont pas que des droits à faire respecter et valoir, ils ont aussi des devoirs à remplir envers le patronat, leurs camarades de travail et les autres classes de la société.

Il est par trop grand le nombre de ceux qui réclament avec énergie justice pour la classe laborieuse et qui la refusent aux autres, aux patrons les premiers.

Les adversaires des syndicats catholiques qui reprochent à ces derniers leur généreuse collaboration au patronat, leur rendent un éloge qui vaut son pesant d'or.

Les officiers et les convaincus de chaque syndicat catholique composent cette équipe à unités de pensées et d'action dont doit profiter le syndicalisme catholique.

La C.T.C.C. met plus de 500 équipes d'hommes désireux de travailler avec entraînement et courage à l'oeuvre de la rénovation de la société actuelle.

C'est, en effet, par l'organisation des individus, des idées et par la correction des moeurs que l'ordre nouveau apportera à la société, aux individus, une paix durable et un bien-être tant désiré.

Ouvriers et employés catholiques, refusez-vous de contribuer de votre effort à la rénovation de la société qui mettra chacun à sa place et dans son rôle et qui établira une meilleure distribution de la richesse nationale.

Pour Dieu et le Canada tel doit être, en cette année, le mot d'ordre des syndiqués catholiques.

L'homme sociable

L'homme, de par sa nature, est un être essentiellement sociable, c'est-à-dire qu'il est lié pour vivre en société: famille, cité, Etat.

La cellule fondamentale de cette société est la famille et non l'individu; et le père doit consacrer toutes ses énergies, sa vie entière à cette famille dont il est le chef.

Les familles forment la cité, l'Etat. Un lien social, à base de charité et de justice, doit unir ces différentes unités pour produire un tout absolument sain. (C.L.M.)

Aux officiers des syndicats

En acceptant la si importante tâche de "Publiciste" du Secrétariat des Syndicats catholiques de Montréal, je ne me suis pas fait illusion sur les responsabilités de la fonction et sur les difficultés à envisager avec courage et une volonté énergique de les surmonter complètement.

Je me suis mis au travail avec cette décision raisonnée nécessaire afin de donner le meilleur de moi-même pour réussir à contribuer à mieux faire connaître et apprécier le syndicalisme catholique, non seulement des ouvriers, mais encore de notre si brave population.

Sans prétention aucune, je veux semer dans le coeur des ouvriers cette confiance qu'ils doivent avoir en ce si merveilleux groupement du syndicalisme catholique qui monte, monte toujours vers les sommets; je veux aussi attirer aux divers syndicats la sympathie sincère du patronat bien pensant de notre province, gagner à nos syndiqués la faveur soutenue de notre population.

Je désire et veux ardemment défendre loyalement les principes des syndicats et la doctrine sociale de l'Eglise qui seule peut apporter une solution à nos problèmes, et ce sans rechercher les grands mots, mais avec une sincérité à toute épreuve.

Oui, officiers et membres des syndicats catholiques, je veux travailler avec acharnement afin

que la saine et remarquablement belle doctrine sociale de l'Eglise triomphe sur l'indifférence paralysante et l'individualisme déprimant et considéré comme le pire ennemi d'un syndicat.

Cette lutte constante sera faite avec *La Vie Syndicale* qui déjà, parcourt presque tous les centres de la province. Je rendrai aussi intéressant que possible cet organe officiel des syndicats catholiques, par une matière à lire variée, instructive, à la portée de chacun et qui pourrait facilement servir dans un travail de propagande et de recrutement.

Officiers des syndicats catholiques, vous êtes les premiers à qui je demande de lire et de faire lire *La Vie Syndicale*, de voir à ce que vos membres en puissent recevoir une copie chaque mois afin qu'elle pénètre dans chaque foyer où elle doit avoir sa place.

Quant aux membres de nos syndicats, ils ont le devoir d'encourager les annonceurs dont le nombre augmentera avec une plus grande circulation.

Donnons-nous donc la main afin de réaliser tout le bien que nous voulons faire avec *La Vie Syndicale*, tant pour la cause du syndicalisme catholique que pour celle des syndicats qui le composent et des ouvriers qui y appartiennent. Aidez-vous en nous aidant!

(Le Publiciste)

Pour vous, travailleuses

Le travail de la femme existe pour durer, dans l'industrie, dans le commerce et dans maintes autres branches des activités humaines et même dans le fonctionnarisme.

Depuis les débuts de la guerre le nombre des femmes qui travaillent s'est considérablement augmenté. Ce travail féminin soulève de nombreux et graves problèmes auxquels il va falloir trouver une solution juste et persistante.

Les femmes et les filles ainsi soumises au travail quotidien, ont le devoir impérieux de se "mêler de leurs affaires et de s'en mêler sans retard". Pour cela, il est nécessaire qu'elles aient, tout comme les hommes et les jeunes gens, recours à l'organisation. Ce qu'une seule travailleuse ne peut faire, plusieurs le pourront faire avec profit et de

précieux avantages.

Il leur faut une organisation sérieuse, solide, appuyée sur une base qui restera toujours solide. Le syndicat catholique s'offre à elles comme une planche jetée à celui qui se noie.

Comme les travailleuses sont exposées à des dangers matériels et moraux, à une exploitation qui en feront des esclaves, elles doivent, et sans plus de retard, se pénétrer de l'urgence pressante d'appartenir à un organisme ouvrier offrant toutes les garanties de stabilité et d'influence morale si nécessaires.

Que toutes nos travailleuses se décident donc une fois à prendre l'énergique résolution de se grouper pour protéger comme ils le méritent leurs intérêts individuels et collectifs. Qu'elles aillent avec confiance vers les syndicats catholiques...

L'apprenti

L'apprenti doit avoir l'ambition, comme Roubo, de devenir le meilleur ouvrier de son métier, pour sa propre satisfaction et son avancement, pour le syndicat dont il est un membre zélé et pour l'avantage de ses patrons qui le rechercheront.

Cette volonté doit être soutenue, car c'est son avenir qui est en jeu. Etre le meilleur ouvrier de son métier veut dire pour l'apprenti, et plus tard le compa-

gnon, du travail de façon permanente, un salaire toujours à un niveau plus élevé, une considération qui le fait rechercher par les patrons.

Pour cet apprenti, les soirées passées à des flâneries qui dépriment, à des dissipations risquées et même dangereuses sont négligeables car elles n'apportent rien qui vaille dans la préparation d'un avenir.

L'industrie a plus que jamais besoin d'ouvriers ayant eu une préparation convenable et possédant une compétence prouvée.

PLateau 5151

ACHETER CHEZ
DUPUIS
C'EST ECONOMISER

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de QUALITE, SERVICE et SATISFACTION.

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

Dupuis Frères

Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny et St-Christophe

Conférence de M. G. Picard, secrétaire général de la C.T.C.C.

L'Etat, le syndicalisme et les conventions collectives

(suite et fin)

Il serait trop long, même en résumant, de faire ici l'histoire des conventions collectives et de leur extension juridique dans les divers pays dotés de législation à ce sujet, et je reviens immédiatement dans la province de Québec où la loi de la convention collective est diversement appréciée, et où certaines conventions collectives rendues obligatoires ont soulevé bien des critiques.

Ces critiques, cependant, sont beaucoup plus dirigées contre les syndicats professionnels de travailleurs que contre les conventions. Nombreux sont ceux qui ne font aucune distinction entre la convention collective, le syndicat professionnel signataire, et le comité paritaire qui surveille l'application du décret. Si ces gens se donnaient la peine de lire au moins une fois la Loi des Syndicats professionnels et la Loi de la convention collective, ils seraient assez vite fixés.

Mais, parlons un peu du syndicalisme. Ce sujet doit être traité dans cette conférence, et l'on trouve peut-être que je ne me presse pas de l'aborder. Les syndicats professionnels de travailleurs ont pour but de défendre les intérêts économiques, sociaux et moraux de leurs membres. Jusque-là, tout va bien. Mais on trouve que les syndicats sont mal dirigés, que leurs officiers sont incompetents, que les assemblées sont trop fréquentes, que l'on s'occupe trop de la question salaire et que l'on n'étudie pas assez les autres questions, que bien des conflits auraient été évités s'il n'y avait pas eu de syndicats, et que sais-je encore?

Il serait facile de répondre à tous ceux qui critiquent, que s'ils se donnaient la peine de faire le tour de leur propre jardin, ils y trouveraient peut-être de mauvaises herbes, mais cela ne réglerait rien. Et puis, il faut admettre que certaines critiques viennent de gens sympathiques au mouvement syndical catholique, et qui font quelque chose pour l'améliorer.

Il serait facile aussi de soumettre certains cas où les relations entre les employeurs et les syndicats sont excellentes, et où il n'y a pas eu un seul conflit depuis que ces relations ont pris un caractère de permanence. Mais ce ne serait pas encore une réponse satisfaisante à toutes les critiques faites.

On pourrait aussi rappeler avec quelle constance, quelle persévérance les syndicats ont lutté contre les doctrines subversives, et montrer jusqu'à quel point ils sont un rempart contre le communisme, le socialisme, le totalitarisme liberticide. Mais il y aurait encore des points d'interrogation.

Il ne serait peut-être pas trop difficile de démontrer que les syndicats, avec des constitutions s'inspirant de la doctrine sociale de l'Eglise, avec la présence des aumôniers qui les guident, avec l'existence légale qui exprime leur volonté de rester soumis aux lois du pays, constituent tout de même des organisations offrant des garanties que toutes les organisations ne peuvent offrir. Mais ce n'est pas suffisant.

Et si l'on mentionnait que les travailleurs ont été longtemps exploités par un certain nombre d'employeurs, qu'ils ont souffert de ne pouvoir donner à leurs familles tout le nécessaire, qu'ils ont été mis à pied vers l'âge de cinquante ans, après avoir été usés par des systèmes parfois inhumains de production industrielle, et qu'ils ont tout de même gardé leur foi et donné leur adhésion, pour un grand nombre, à la doctrine sociale de l'Eglise, on leur par-

donnerait peut-être bien des choses. Mais, plusieurs critiques restent fondées quand même.

Nous pourrions peut-être passer ensemble les difficultés nombreuses des débuts du mouvement syndical, l'héroïsme des pionniers de ce mouvement, ecclésiastiques et laïques, l'incompréhension et parfois le mépris qui les ont suivis, la lenteur coupable des classes intellectuelles à étudier la question sociale, l'hostilité de nombreux employeurs, le manque de législation mais plusieurs critiques restent fondées quand même.

Plusieurs critiques, en effet, restent fondées. Mais nous constatons nous-mêmes les faiblesses de nos organisations. Nous ne les regardons pas toujours à travers un prisme. Nous savons que certains de nos officiers n'étudient pas assez, que d'autres sont de piètres négociateurs, qu'il y en a qui manquent de tact et de doigté dans leurs relations avec les employeurs, que certains de nos représentants dans les comités paritaires manquent de compétence. Nous savons que certains conflits ont été des erreurs. Mais dans ce domaine comme dans bien d'autres, la critique reste facile; c'est l'art qui est difficile.

Nous cherchons à nous améliorer, à discipliner de mieux en mieux nos membres, à donner une formation solide à nos dirigeants. Nous nous efforçons de comprendre nos problèmes et aussi les problèmes des autres. Nous préparons l'avenir, et nous nous efforçons de former une élite qui sera capable de faire face aux problèmes qui ne manqueront pas de se poser après la guerre. Dans le monde du travail monte actuellement une nouvelle génération qui a connu les mouvements d'action catholique, notamment la J.O.C. et la J.O.C.F., et cette jeunesse qui s'avance dans la vie sera certainement mieux préparée pour continuer la tâche commencée.

Dans l'ensemble, depuis six ans, il s'est accompli un travail méritoire dans les sphères économique-sociales. Les gouvernants, les employeurs et les travailleurs ont évolué dans le bon sens, et il est permis d'entretenir l'espoir que la période d'après-guerre aura les hommes dont elle aura besoin pour continuer la restauration sociale en s'inspirant de la justice et de la charité. Cet espoir veut être celui qui précède les réalisations, et non un espoir qui redoute et précède une déception comme celui dont parle Molière, dans le *Misanthrope*, quand il fait dire à Oronte:

L'espoir, il est vrai, nous soulage
Et nous berce, un temps, notre
[ennui;
Mais, Philis, le triste avantage
Lorsque rien ne marche après
[lui.

Vrai syndiqué

Un vrai syndiqué est celui qui sait faire le sacrifice de quelques heures chaque semaine pour faire une lecture utile et instructive dans le but d'augmenter ses connaissances qui pourraient ensuite profiter à son syndicat.

Un vrai syndiqué est celui qui sait faire le sacrifice de quelques heures chaque mois ou plus souvent pour assister aux assemblées régulières et spéciales de son syndicat.

Un vrai syndiqué est celui qui ne se laisse pas arriérer dans le paiement de ses cotisations mensuelles.

Un vrai syndiqué est celui qui sait se déranger pour s'occuper de ses affaires professionnelles, qui sait qu'en agissant ainsi, il assure à sa famille une protection plus efficace, plus sûre et plus durable.

Le coq du clocher

Nous empruntons à l'oeuvre de M. Pierre-Georges Roy, "Les Petites Choses de notre Histoire", les lignes qui suivent:

"La plupart de nos églises de campagne ont un coq gaulois au sommet de leur clocher. Cette coutume de placer ainsi un coq sur le clocher a-t-elle pris naissance au pays ou nous vient-elle de France?..."

"Il y avait déjà plusieurs siècles qu'on perchait des coqs au sommet des églises lorsque Cartier révéla à la France l'existence de notre beau pays. Cette coutume n'a donc pas pris naissance ici. La France, de qui nous la tenons, l'avait elle-même empruntée d'un autre pays car, dès le dixième siècle, on cite des exemples de coqs placés au sommet des clochers.

"Sans doute, en France et au Canada, ce sont des coqs gaulois qui ornent les clochers, mais il ne faut pas oublier qu'on voit de ces coqs-girouettes sur les vieilles églises catholiques de la Belgique, de la Hollande, de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Espagne".

Le pétrole

Le dix-neuvième siècle, le premier grand siècle du progrès, a mis en oeuvre quelques-unes de ces forces naturelles si longtemps méconnues, et qui, en peu de temps, ont modifié si profondément la vie du monde industriel.

Parmi ces nouvelles richesses, l'une des plus utiles est sans contredit le pétrole, cette huile minérale d'un usage si répandu aujourd'hui, aussi bien pour l'éclairage que pour la production de la chaleur et de l'énergie.

Le premier gisement de pétrole a été exploité en Amérique, en 1858, par le colonel Drake, qui adopta le système de forage des puits artésiens. Auparavant les Indiens et les Parvis n'en obtenaient qu'en minime quantité, en creusant des fosses de quelques verges d'ouverture et de profondeur, au fond desquelles ils déposaient des couvertures de laine, qu'ils pressaient ensuite. Ce procédé exigeait encore que le pétrole soit à fleur de terre, ce qui est de moins en moins commun.

Aujourd'hui, les Américains, en Pennsylvanie, le vont chercher parfois à des profondeurs de 400 à 500 verges, et les Russes, à Bakou, de 200 à 250 verges. Les savants ne sont pas d'accord sur

l'origine de ce liquide puissamment carburé, c'est-à-dire contenant du charbon.

Beaucoup l'attribuent à la décomposition de milliers d'animaux — de poissons surtout — enfouis depuis des milliers d'années dans les entrailles de la terre.

Pensées

— L'ouvrier syndiqué est une force avec laquelle le patron doit compter.

— Les divers groupements ouvriers devraient, au cours de cette année, trouver un terrain neutre pour y discuter les intérêts généraux des ouvriers de cette province et de ce pays et arriver ainsi à présenter un front uni devant les ennemis et devant les autorités constituées.

— Un mauvais ouvrage est toujours une mauvaise affaire pour le patron et l'ouvrier qui le font.

— Les jeunes ouvriers ont le devoir de se renseigner le mieux possible sur la raison d'être, la valeur morale et légale des syndicats catholiques.

— Une amélioration sensible a été remarquée au déclin de l'année écoulée. Les indices sont que l'amélioration se continuera plus active en cette nouvelle année.

DÉFENDU!

d'importer directement au Canada

DES GINS DE HOLLANDE

LA HOLLANDE était un pays pacifique. Aujourd'hui, elle est tombée sous la botte allemande — elle est entièrement occupée par les Nazis! La Hollande produisait plusieurs variétés de genièvres (gros Gins), dont on importait au Canada certaines quantités.

Aujourd'hui, c'est fini — il est absolument défendu d'importer ces produits de Hollande!

Cependant, au Canada, Melchers produit depuis au-delà de 40 ans, un genièvre (gros Gin) dont la qualité est insurpassable. Pour fabriquer le Gin Melchers, on n'emploie que les grains de toute première qualité — en outre, le gin Melchers est véritablement distillé — rectifié quatre fois — et ces opérations sont pratiquées sous la surveillance directe de représentants du Gouvernement fédéral — ensuite il est vieilli (le timbre d'accise sur le bouchon garantit l'âge) — et lorsqu'il est livré à la consommation, le gin Melchers a atteint le sommet de son perfectionnement.

Essayez le Gin Melchers et vous constaterez qu'il renferme toute la richesse, toute la saveur que vous recherchez dans une telle boisson.

Pourquoi ne pas profiter de l'expérience des milliers de Canadiens qui ont fait usage de Melchers depuis nombre d'années — de préférence à tout autre Gin?

Exigez toujours, partout, le

Gin Melchers

CROIX D'OR

"ACHETEZ DES PRODUITS CANADIENS — ILS SONT MEILLEURS!"

PRODUIT DE MELCHERS DISTILLERIES LIMITED — MONTRÉAL ET BERTHIERVILLE

135F

2000 RUE PLESSIS
MONTREAL
AMHERST 2000

H. MONTY, PRESIDENT
L. P. GAGNON, VICE-PRESIDENT
MONTY, SECRETAIRE
J. A. BOIVIN, DIRECTEUR
J. P. BARN, DIRECTEUR

MONTY, GAGNON & MONTY

POMPES FUNEBRES

SALONS-MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

La Compagnie Générale de Pompes Funèbres, Limitée

50 LAPOINTE, 406 RUE ADAM, MONTREAL — AMHERST 2000

G. N. MONTY

Le forgeron et le crucifix

Au cours d'une mission, un religieux apporta un crucifix à un forgeron qui n'assistait pas aux instructions et qui se montrait hostile au prédicateur. Il lui demanda de rattacher le Christ au bois, en mettant un clou à la place de celui qui était tombé. Le lendemain, le forgeron vint à l'église rapporter au missionnaire le crucifix qu'il avait réparé:

— Voici votre crucifix, lui dit-il. Maintenant je vous prie d'entendre ma confession.

— Volontiers, mon ami, lui dit le missionnaire. Qui vous a inspiré cette pensée?

— Mon Père, dit le forgeron, quand j'ai eu ce crucifix entre les mains, j'ai commencé à trembler. Il m'a semblé que le Christ me parlait et me disait: "Mon ami, reviens à moi, je t'aime; j'ai tant souffert pour toi." Je me suis senti tout retourné. Mon Père, je suis bien misérable, mais puisque le bon Dieu a bien voulu donner sa vie pour moi, n'est-ce pas qu'il aura pitié de moi?

Il se confessa et communia le lendemain.

Un gage de paix

Dire qu'il y a encore des employeurs qui voient d'un très mauvais oeil les ouvriers appartenir à une organisation ouvrière.

Il y a là une étrange mentalité bien difficile à expliquer si on tient compte que ces employeurs appartiennent à une association industrielle, commerciale ou financière.

Pourquoi ce qui est si bon pour eux, devient-il mauvais quand il s'agit des ouvriers?

Il devient évident que les employeurs ont mauvais grâce de refuser aux ouvriers le droit d'appartenir au syndicat de leur métier, quand eux paient chaque année des montants considérables pour appartenir à leur association patronale.

Que patrons et ouvriers appartiennent à l'organisation de leur choix et qu'ils y soient attachés, et la meilleure entente régnera entre eux et pour le bénéfice de chacun.

Perte de temps

L'ouvrier qui travaille pour le compte d'un patron, d'une compagnie, d'une ville ou d'un gouvernement, ne doit jamais oublier que toutes les heures de travail appartiennent à l'employeur.

Le temps perdu, soit en allant aux corneilles, à fumer à la cachette ou à causer avec un ou plusieurs autres camarades de travail, cause un tort au patron qu'on est tenu de réparer en toute conscience. Pourquoi traiter autrement son employeur, qu'on voudrait l'être si on était soi-même employeur?

Il faut regretter bien sincèrement le peu de scrupule qu'ont de trop nombreux ouvriers au sujet du temps perdu au travail.

Pour rire

Monsieur et madame se chicanent et s'envoient des petits boniments aigres-doux; monsieur aperçoit un âne et cela lui fournit l'occasion d'une de ces petites méchancetés.

— Tiens, dit-il à sa femme, voilà un personnage de ta famille.

— C'est vrai, répondit la femme, seulement il n'en fait partie que par alliance, depuis mon mariage.

* * *

Le président, à une accusée qui n'est plus de première jeunesse:

— Quel âge avez-vous?

— Je compte vingt-cinq printemps.

— Bien; veuillez maintenant nous dire combien vous n'en comptez pas!

Communiqué aux Cercles d'études

M. Henri Petit, secrétaire de la Fédération des Cercles d'études, nous prie de publier le communiqué suivant, à l'intention des cercles d'études de la province de Québec. Le secrétaire de chaque cercle est prié d'adresser sa réponse comme suit. Henri Petit, secrétaire, 445 rue Christophe-Colomb, Québec.

"La Fédération des Cercles d'Études de la C.T.C.C. est heureuse de constater que votre syndicat a compris l'importance de l'étude pour notre mouvement, en abonnant vos officiers au bulletin d'études de la Confédération *Le Syndicaliste*.

"Au dernier congrès général de la C.T.C.C., les délégués ont compris que si nos officiers n'étudiaient pas, nous ne pourrions nous plaindre que le monde avance et nous laisse en arrière. — De cette discussion est né le bulletin

"Par votre abonnement, vous avez fait un premier pas. Si nous nous basons sur cette parole de l'Évangile: qu'un homme qui prie avec son frère est un homme fort, nous pouvons dire qu'un ouvrier qui étudie avec un autre ouvrier deviendra fort en questions sociales, nationales et religieuses.

"Vous comprenez bien par là que notre Fédération souhaiterait que vous vous serviez collectivement de notre bulletin, qu'il soit étudié en groupe. L'Union Catholique des Cultivateurs possède près de 800 groupements ou équipes d'études. Nous ne pouvons qu'admirer une si belle réussite et essayer de les imiter.

Notre estimé président général, M. Alfred Charpentier, disait au dernier congrès, à Victoriaville: "Il devrait y avoir un cercle d'études par syndicat." Pourquoi pas?

Nous aimerions savoir si votre

syndicat a pris quelques initiatives avec le bulletin d'études. Si oui, lesquelles? Nous aimerions pouvoir faire profiter les autres groupements de vos succès. Sinon, avez-vous quelques projets? Nous aimerions les connaître. Nous sommes par ailleurs à votre entière disposition pour tous renseignements ou services dont vous pourriez avoir besoin.

Il nous ferait surtout plaisir d'avoir de vos nouvelles avant le 14 mars prochain, journée d'études du Bureau Confédéral, à Montréal.

En avant, pour un plus grand mouvement!
Fraternellement vôtre,
La Fédération des Cercles d'Études de la C.T.C.C."

Une grave erreur

Les ouvriers qui croient que la seule raison d'être des organisations ouvrières est de faire la vie dure aux employeurs, sont dans une grossière erreur. Cette lutte devient une injustice et un danger pour la sécurité de l'industrie dans notre province.

Les ouvriers ont le droit et même le devoir de s'organiser, mais sur des bases de justice et de charité chrétienne. L'organisation doit être un agent de collaboration avec le patronat et non un ennemi juré.

Il faut de toute nécessité que le bon esprit prenne le dessus sur ce dévergondage d'opinions et que les ouvriers en viennent à cette opinion bien juste en elle-même: "Traiter le patron comme on voudrait être soi-même traité si on était patron".

Une énergique mise au point

"Certaines personnes intéressées profitent de la situation créée par la guerre pour représenter les unions ouvrières comme des éléments de la cinquième colonne, parce qu'elles retardent parfois, l'effort de guerre du Canada".

C'est ce qu'a déclaré M. Gérard Picard, secrétaire général de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada et président du conseil général des Syndicats catholiques de Québec.

M. Picard a ajouté "que les hommes d'affaires et les manufacturiers à l'esprit étroit, qui refusent de reconnaître les unions ouvrières présentement, sont les véritables responsables de tous les retards de ce genre dans la production."

CLairval 7902

Service courtois et diligent

AQUILA LAPOINTE

ASSURANCES

Vie — Feu — Automobile — Vitrine — Vol — Accident — Maladie, etc., etc.

4466, RUE LAFONTAINE
(Angle William-David)

MAISONNEUVE
MONTREAL

MEMBRE DU CERCLE LEON XIII

Tél. FR. 0117

Accommodation spéciale pour délégués

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Amherst et Demontigny (à proximité de l'édifice des Syndicats)

ANTONIO GARNEAU, C.R.

Avocat et procureur



BERTRAND, GARNEAU & PIGEON

276 ouest, rue St-Jacques, Montréal

HA. 7291

L'Heure de boire une Dow

BIÈRE

Dow

ÉTABLIE 1790!

OLD STOCK